

« Nous reconnaissons tous que la situation militaire est aujourd'hui très grave. Il faut bien examiner les conséquences qui résulteraient de la continuation de la lutte. [...] Il est impossible au gouvernement, sans émigrer, sans désertier, d'abandonner le territoire français. Le devoir du gouvernement est, quoi qu'il arrive, de rester dans le pays sous peine de n'être plus reconnu pour tel. Priver la France de ses défenseurs naturels dans une période de désarroi général, c'est la livrer à l'ennemi. Le renouveau français, il faut l'attendre en restant sur place, plutôt que d'une conquête de notre territoire par des canons alliés dans des conditions et des délais impossibles à prévoir. Je suis donc d'avis de ne pas abandonner le sol français et d'accepter la souffrance qui sera imposée à la patrie et à ses fils. La renaissance française sera le fruit de cette souffrance. [...] L'armistice est à mes yeux la condition nécessaire de la pérennité de la France éternelle. »

Texte lu par le maréchal Pétain, vice-président du Conseil, au Conseil des ministres, 13 Juin 1940, au château de Cangé (Indre-et-Loire), résidence provisoire de repli.

« La victoire dépend des effectifs et des conditions de leur emploi. Les événements ont prouvé que l'Allemagne possédait, dans ce domaine, en mai 1940, une écrasante supériorité [...] Devant une telle épreuve, la résistance armée devait cesser [...] L'armistice est conclu. Le combat a pris fin [...]. Les conditions auxquelles nous avons dû souscrire sont sévères. Une grande partie de notre territoire va être temporairement occupée. [...] C'est vers l'avenir que désormais nous devons tourner nos efforts. Un ordre nouveau commence [...] Ce n'est pas moi qui vous bernerai par des paroles trompeuses. [...] La terre, elle, ne ment pas. [...] Nous avons à restaurer la France. [...] C'est à un redressement intellectuel et moral, que, d'abord, je vous convie. »

Philippe Pétain, Message du 25 juin 1940

Français, j'ai rencontré, jeudi dernier, le chancelier du Reich. [...] Une collaboration a été envisagée entre nos deux pays. J'en ai accepté le principe. Les modalités en seront discutées ultérieurement. [...] J'entre, aujourd'hui, dans la voie de la collaboration. Ainsi, dans un avenir prochain, pourrait être allégé le poids des souffrances de notre pays, amélioré le sort de nos prisonniers, atténuée la charge des frais d'occupation. [...] Cette collaboration doit être sincère. Elle doit être exclusive de toute pensée d'agression. [...] Les ministres ne sont responsables que devant moi. C'est moi seul que l'Histoire jugera. Je vous ai tenu jusqu'ici le langage d'un père. Je vous tiens aujourd'hui le langage du chef. Suivez-moi. Gardez confiance en la France éternelle.

Maréchal Pétain, chef de l'État français, message radiodiffusé le 30 octobre 1940.

Questions

1. Pour les 3 extraits de texte, présentez le contexte historique.
2. D'après vos connaissances, comment expliquer la supériorité de l'armée allemande en 1940 ?
3. L'opinion de Pétain sur la reddition est-elle unanimement partagée par les Français ?
4. Expliquer la phrase « Une grande partie de notre territoire va être temporairement occupée ».
5. Quelle est l'idéologie du maréchal Pétain ?
6. Quel type de régime Pétain met-il en place ?